

Les subsides

[Français]

M. Ouellet: Monsieur le Président, j'ai utilisé des propos non parlementaires en réaction aux remarques tout à fait insidieuses et malveillantes de l'honorable chef de l'opposition officielle (M. Nielsen). Je suis disposé à les retirer.

[Traduction]

M. Nielsen: Monsieur le Président, de la façon dont les propos du ministre ont été interprétés en anglais—et ce n'est pas moi qui le dit, mais l'interprète—le ministre refuse de se rétracter.

Des voix: Non, non!

Mlle MacDonald: C'est ce qu'on a dit.

M. Nielsen: C'est ce que disait l'interprétation.

Une voix: Ce n'est pas ce que le ministre a dit.

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je n'écoutais pas l'interprétation, mais je viens de me faire confirmer que, comme je l'ai entendu en français, le ministre s'est rétracté.

M. Nielsen: Quatrièmement, M. Gillespie a directement ou indirectement fait des démarches auprès de deux ministres, celui qui était alors ministre des Finances et vice-premier ministre et qui est aujourd'hui secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et celui qui était alors ministre de l'Énergie et qui est aujourd'hui aux Finances. Il est fait état de ces rapports dans la documentation qu'ont déposée le premier ministre et le titulaire actuel de l'Énergie, et dans les réponses qui ont été données à la Chambre hier.

Il n'y a aucun doute, selon moi, que ces rapports entre deux ministres et un ancien ministre, rapports qui concernaient le ministère de ce dernier et qui ont entraîné le versement d'une subvention gouvernementale très importante à un projet au sujet duquel les représentants du ministère avaient exprimé de sérieuses réserves, donnent à penser ou du moins, et je reprends ici les lignes directrices:

... à soupçonner qu'ils participent à un trafic d'influence, à l'octroi de passe-droits ou de traitements de faveur ...

Depuis huit jours, nous n'entendons pratiquement que des allégations en ce sens, à la Chambre.

Y a-t-il des preuves? Le premier ministre et le ministre prétendent que non. Pourtant, la vérité est tout autre. Le vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui semble avoir été le principal promoteur de ce projet, en ayant des entretiens réguliers avec le sous-ministre de l'Énergie et en prenant place à côté de M. Gillespie lors de l'annonce du projet, prétend qu'il importe peu que ces lignes directrices aient été violées, car, après tout, ce ne sont que des lignes directrices.

Le premier ministre nous a d'abord déclaré que le ministre ignorerait tout de cette entente avant septembre 1981. Puis, il a admis, hier, s'être trompé dans sa première déclaration, car il n'avait pas, à ce moment-là, les nouvelles données que le ministre de l'Énergie venait tout juste de lui fournir. Il devrait donc demander la démission du ministre de l'Énergie qui l'a mal informé et qui lui a fait induire la Chambre en erreur.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Il faut signaler que, comme en témoigne le harsard, le ministre d'État chargé des Mines (M^{me} Erola) a décrit le projet en détail à la Chambre en juin 1981, en la présence du ministre de l'Énergie, qui aura vraisemblablement approuvé d'un sourire, à sa façon bien particulière, cette intervention.

Tout prouve que le ministre de l'Énergie était au courant de ce projet dès janvier 1981 et qu'on lui a rappelé à plusieurs reprises, par la suite, l'existence de ce projet, en lui soulignant, entre autres, la participation de M. Alastair Gillespie. C'est indéniable.

M. Gillespie violait, sans l'ombre d'un doute, les lignes directrices, puisqu'il était en relation avec des représentants de son ancien ministère, afin d'obtenir une subvention importante dans le cadre d'un programme lancé par ce ministère lorsqu'il le dirigeait. A ce moment-là, une année et sept mois seulement s'étaient écoulés depuis son départ de ce ministère.

Hier soir, lors d'une conférence de presse, le ministre des Finances a déclaré:

Par la suite, la demande soumise au Conseil du Trésor fut retirée ...

Je ne vois pas l'utilité d'une demande au Conseil du Trésor dans ce cas-là, puisque tous les fonds étaient gérés par la Nouvelle-Écosse. Il ajoute:

... car on se posait des questions sur les droits de propriété intellectuelle et il était question, au niveau des fonctionnaires, de la possibilité—ah!—d'allégations au sujet d'un conflit d'intérêts.

C'est alors que la demande au Conseil du Trésor fut modifiée, afin de renfermer une disposition particulière empêchant M. Gillespie de retirer quelque argent que ce soit de la contribution fédérale à ce projet. C'est cette demande que j'ai finalement signée en septembre 1981.

Quand on sait que, dans le cadre de ce projet, le gouvernement fédéral et deux sociétés de la Couronne fédérales ont versé respectivement un million de dollars et \$300,000 chacune dans un fonds commun renfermant également des contributions de \$300,000 d'autres sociétés de la Couronne, il y a de quoi se demander comment le gouvernement fédéral entendait s'assurer que M. Gillespie ne reçoive absolument rien du gouvernement fédéral. Chose curieuse ...

Une voix: Ça vous dépasse, Erik.

M. Nielsen: Peut-être que l'un de nos vis-à-vis pourrait nous expliquer comment on peut s'assurer que l'argent du gouvernement fédéral ne sert pas à payer M. Gillespie. Je serais curieux de savoir comment il s'y prendrait.

Chose curieuse, donc, la demande au Conseil du Trésor qui a été retirée était datée du 3 avril 1981 et elle a été signée le 13 avril de la même année. Si on l'avait acceptée à ce moment-là, on n'aurait pas respecté le délai de deux ans pendant lequel un ancien ministre ne peut, conformément aux lignes directrices, conclure des affaires avec ses anciens subordonnés. On avait joint à cette requête une note signalant que M. Gillespie participait au projet. Le ministre ayant des craintes au sujet d'accusations possibles de conflit d'intérêts, la requête fut retenue jusqu'en septembre.